



COMMUNE D'ANNIVIERS

M I S E S A L ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

L'administration communale soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Funiculaire St-Luc - Chandolin SA pour la pose de bâches de protection et de tôles sous la terrasse existante et la construction d'un garage attenant à l'existant - parcelle K2, folio 10, zone de constructions et installations publiques, située au lieu dit "Rouaz-Tignousa" à St-Luc - coordonnées 2'613'255 / 1'119'700.

Vouardoux Marcel pour la construction d'un couvert d'entrée - parcelle 692, folio 10, zone H 30, située au lieu dit "La Côte" à Grimentz - coordonnées 2'610'400 / 1'114'175.

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelêts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions sont à envoyer, dans les trente jours, en courrier recommandé.

Anniviers, le 19 avril 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE